

Image not found or type unknown



Travail egal salaire egal?

Par **garrido_old**, le **17/11/2007** à **18:25**

bonjour,
Après la démission de ma responsable le 23/12/06 (AM) je me suis retrouver à son poste étant sa seconde pendant 5 ans.
J'ai la responsabilité d'une équipe de 7 personnes et les mêmes objectifs que mes collègues responsables dans d'autres départements 12 bureaux.
J'arrive en pôle position seconde de ma région sur les résultats et une progression de 150%.
Je fais fonction de responsable et j'arrive au bout d'un an sans avoir obtenu le statue AM ni les avantages de rémunérations.
Travail égal, salaire égal ont-il le droit de me refuser de passer AM sachant que je remplit toutes les fonctions ? Quel recours j'ai ?
Merci
Cordialement
Mag